

DEPARTEMENT

de
SEINE-MARITIMEARRONDISSEMENT
DE DIEPPE

CCAS d'EU

CCAS DE LA VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 Avril 2023

Nombre de conseillers		
en exercice	présents	votants
13	9	13

Date de convocation
20 mars 2023

Objet de la délibération

APPROBATION DU RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE DU CCASDélibération portant approbation
du rapport d'orientation budgétaire
du CCAS

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril, à Eu, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville d'EU s'est réuni à la Salle Michel Audiard, sous la Présidence de Monsieur Michel BARBIER, Président, en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Président, dans le délai voulu par la loi.

MME TURPIN Peggy, Directrice CCAS, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : M. BARBIER Michel, MME BRIFFARD Claudine, MME COINTREL Françoise, MME DUNEUFGERMAIN Thérèse, MME FIRION Isabelle, MME MALLET Elisabeth, MME PARIS Christine, MME THOUVENEL Rolande, M. VASSELIN Julien.

Absents : MME BELLEVILLE Séverine, M. DANJEAN Laurent, MME PLANCHON Agnès, MME VANDENBERGHE Isabelle.

En exercice : 13

Présents : 9

Pouvoirs : 4

Absents : 4

Nombre de voix :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2312-1 ;

Vu le Code d'Action Sociale et des Familles notamment son article R123-20 ;

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédent l'examen des budgets primitifs du CCAS et du SAAD et s'appuyer sur un rapport ;

Considérant que ce débat permet de discuter des grandes orientations à retenir pour les prochains budgets primitifs et d'informer le Conseil d'Administration sur l'évolution prévisible de la situation financière du CCAS et du SAAD pour 2023 ;

Considérant que le Rapport d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'un vote ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} : d'approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente délibération

Article 2 : d'autoriser le Président à présenter les budgets primitifs du CCAS et du SAAD

Article 3 : d'autoriser le Président à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré à EU
En séance du 07 avril 2023

Pour Extrait Conforme,

Le Président du CCAS de la Ville d'EU,



Michel BARBIER